



Pour de plus amples informations, prière de contacter :
Ellen Wilson: +1 301 280 5723 ou ewilson@burnesscommunications.com
Julie-Anne Savarit-Cosenza: +1 301 280 5720 ou
julianne@burnesscommunications.com

PUBLICATION SOUS EMBARGO JUSQU'À 12H01 GMT LE 7 JUIN 2011

Une étude sur les forêts tropicales assiégées à travers le monde rapporte une superficie sous gestion durable en augmentation de 50% depuis 2005

Toutefois, les nouveaux chiffres publiés sur les 33 pays qui abritent la majeure partie des forêts tropicales dans le monde indiquent que les forces agissant en faveur de leur préservation pourraient perdre au profit de celles qui vont dans le sens de leur destruction

BERNE, SUISSE (LE 7 JUIN 2011) — La surface de forêt tropicale sous gestion durable a enregistré une progression de 50 pour cent en tout juste cinq ans, c'est ce qu'annonce une évaluation approfondie menée sur la gestion des forêts tropicales, avec toutefois une mise en garde ; en effet, les principaux moteurs à l'origine de cette augmentation – la demande croissante en bois certifiés et le financement en faveur d'initiatives liées au changement climatique – risquent de n'avoir qu'un effet marginal sur le long terme.

Travaillant à partir de données détaillées se rapportant à chacun des 33 pays qui, réunis, contrôlent la quasi-totalité des forêts ombrophiles tropicales et de la production de bois tropicaux dans le monde, le rapport que publie aujourd'hui l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), dont le siège est au Japon, avertit également que, dans le monde, le domaine forestier tropical demeure à plus de 90 pour cent mal gérés, voire pas du tout. Quant à l'avenir de ces forêts, cette publication indique que les forces qui vont dans le sens de leur destruction, comme la tendance haussière des prix de l'alimentation et des carburants, risquent d'avoir facilement raison de celles qui favorisent leur conservation.

L'OIBT est un organisme intergouvernemental chargé de favoriser la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales. Toutes confondues (grumes, sciages et produits finis de type meubles inclus), les exportations annuelles de bois tropicaux opérées par les 33 pays producteurs de l'OIBT atteignent un montant qui dépasse nettement les 20 milliards de \$E.-U.

Pour être plus spécifique, ce rapport intitulé « *Status of Tropical Forest Management 2011* » (Situation de la gestion des forêts tropicales 2011) observe que, dans les régions Afrique, Asie, Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, la surface de forêt naturelle tropicale sous gestion durable a augmenté entre 2005 et 2010, passant de 36 millions à 53 millions d'hectares, soit une superficie à peu près équivalente à celle de la Thaïlande. En outre, la superficie des forêts de production de bois qui sont régies au minimum par une forme ou une autre de plan d'aménagement – une première étape cruciale vers la pérennisation – a augmenté d'environ un tiers pour couvrir aujourd'hui 131 millions d'hectares au total.

« Nous sommes évidemment ravis de voir que des progrès ont été enregistrés au cours des cinq dernières années, mais cette avancée demeure marginale et certains pays ne suivent pas, », a déclaré Emmanuel Ze Meka, le Directeur exécutif de l'OIBT. « Nous appuyons sans réserve l'émergence de nouveaux marchés « verts » du bois, de même que la récente impulsion qui vise à inclure les forêts dans un accord sur les changements climatiques, mais dans nombre de pays, il se pourrait que ces développements ne suffisent pas à être facteurs de transformations. »

« Il est probable que la demande en bois certifiés ne touchera qu'une petite partie du domaine forestier tropical », a-t-il ajouté « et si les pays adoptent des programmes forestiers au titre du

changement climatique, c'est parce qu'ils en attendent des financements appréciables, qui risquent en définitive de ne pas se concrétiser à la mesure de leurs espoirs. »

Les pays qui ont enregistré les progrès les plus manifestes vers la gestion durable des forêts au cours des cinq dernières années sont : le Brésil, le Gabon, le Guyana, la Malaisie et le Pérou ; tous pays qui ont en outre été en mesure de fournir des informations fort utiles à la préparation de ce rapport. En général dotés de politiques, législation et réglementation progressistes en matière de forêt, ils sont par ailleurs armés de régimes de tenure transparents et de solides institutions. Enfin, la législation forestière y est de mieux en mieux appliquée sur le terrain.

En revanche, plusieurs pays – par exemple, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Guatemala, le Libéria et le Surinam – ont souffert au cours des dernières décennies de conflits majeurs qui ont entravé le développement des institutions et actions locales nécessaires pour réaliser la gestion durable des forêts. Dans des pays tels que le Nigéria ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'administration forestière ne dispose pas des ressources qui lui permettraient de superviser adéquatement le régime de gestion forestière.

« Le rapport publié aujourd'hui montre que, sur l'ensemble des forêts, moins de 10 pour cent sont gérés dans une optique durable et que l'OIBT pense en outre que la déforestation va se poursuivre, » a indiqué Andy White, le Coordonnateur de l'Initiative pour les droits et ressources. « Cette publication suggère par ailleurs qu'il est nécessaire de réformer la tenure et d'apporter un soutien à la foresterie communautaire afin d'éviter la disparition continue des forêts tropicales, mais aussi le défrichage et l'exploitation forestière d'échelle industrielle qui entraînent le déboisement, la pauvreté et des violations des droits humains. »

Ce rapport est unique en son genre dans la mesure où il rassemble, pour chacun des principaux pays producteurs de bois tropicaux dans le monde, des données détaillées sur la gestion forestière qui ont de surcroît fait l'objet d'un examen indépendant de la part du Secrétariat de l'OIBT et d'experts externes. Elles ont enfin été revues et vérifiées à la lumière d'informations sur la gestion des forêts provenant d'un vaste éventail de ressources – dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale – afin d'offrir l'évaluation la plus fouillée jamais entreprise sur la situation de la gestion des forêts tropicales.

La REDD et les restrictions sur les bois d'origine illicite

Depuis plusieurs décennies, les forêts tropicales sont soumises à une menace grandissante. Chaque année, des millions d'hectares sont défrichés pour l'agriculture, les pâturages et autres affectations autres que forestières, ou sont dégradés en raison de l'exploitation forestière opérée à un rythme insoutenable ou de nature illicite et autres mauvaises pratiques d'utilisation des sols.

Au cours des cinq dernières années, des efforts renouvelés ont été consentis afin de mettre fin ou, à tout le moins, de ralentir le rythme de destruction des forêts. On citera les forums mondiaux sur le changement climatique qui donnent lieu à des négociations pour trouver des financements destinés à réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), lesquelles représentent 10 à 20 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Mais aussi l'introduction de nouvelles lois et réglementations aux États-Unis d'Amérique, en Europe et au Japon qui ont pour objet de bloquer, ou du moins de restreindre, les importations de bois illégalement prélevés

L'OIBT rapporte que 26 des 33 pays étudiés participent à au moins une initiative associée à la REDD, dont le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Programme ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds pour l'environnement mondial, ou encore la REDDES, un programme propre à l'OIBT, ainsi que plusieurs autres grands programmes bilatéraux.

« Sachant que, sous les tropiques, l'économie de l'aménagement du territoire a été détournée de l'objectif de maintenir les forêts dans tel ou tel but — soit pour la conservation ou la production —, il nous faut veiller à utiliser tous les outils dont nous disposons capables de générer des revenus pour préserver les forêts sur pied afin de concurrencer d'autres affectations des sols telles que l'agriculture ou les biocarburants, » a déclaré Duncan Poore, l'un des auteurs du rapport, qui fut auparavant Directeur de *Nature Conservancy* au RU et Directeur général de l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature). « La REDD est porteuse de promesses considérables, mais il est indispensable qu'elle évolue afin de reconnaître et d'appuyer les initiatives qui sont axées sur l'utilisation pérenne des ressources forestières tropicales, dont la production durable de bois, au lieu de devenir essentiellement un fonds destiné à conserver les forêts. »

Le rapport explique que l'impulsion favorable aux bois d'origine légale contrôlée ou provenant de forêts sous gestion durable a incité nombre de pays tropicaux à s'intéresser à l'adoption de dispositifs de contrôle de l'origine légale ou de certification. Il relève toutefois que la certification, en particulier, a un coût élevé pour des retours plutôt faibles, et que tous les marchés n'exigent pas la certification. Sachant que les prix des bois tropicaux sont chroniquement bas, il est permis de se demander si la certification peut apporter un retour sur investissement suffisant pour être un puissant moteur de la pérennisation dans la majeure partie des forêts tropicales dans le monde.

« Dans certains pays, on assiste incontestablement à un mouvement en faveur de la production de produits certifiés à valeur accrue qui tirerait parti d'une « économie verte émergente » et pourrait éventuellement aider les bois tropicaux d'origine durable à s'assurer une position solide sur les marchés », a indiqué Jürgen Blaser, Dirigeant du *Advisory Service* (Service consultatif) et Directeur adjoint de la Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale, et l'un des auteurs du rapport. « Cela dit, même dans les pays riches, les consommateurs ne semblent guère enclins à payer des prix sensiblement plus élevés pour des bois certifiés ou d'origine légale contrôlée. En outre, les prix des bois sont bas alors que ceux des produits alimentaires et des biocarburants augmentent à vive allure. L'agriculture a toujours été le principal moteur de la déforestation tropicale et, dans de nombreux pays, il semble peu probable que cela change, au moins sur le court à moyen terme. »

Semer les graines du progrès

Les travaux de l'OIBT portent en majeure partie sur les 761 millions d'hectares de forêt naturelle que l'Organisation considère être le « domaine forestier permanent » (DFP). Le DFP désigne les forêts que les pays membres de l'OIBT sont résolus à préserver, soit pour la récolte de bois et autres produits sur une base durable (« DFP de production »), soit sous la forme d'aires protégées (« DFP de protection »).

Le rapport de l'OIBT examine dans quelle mesure le DFP est assujéti à des plans d'aménagement et, en outre, si ces plans sont mis en œuvre d'une manière qui peut être considérée comme durable. Dans le DFP de production, l'OIBT qualifie la gestion forestière de durable si elle juge que la récolte de bois et autres activités génératrices de revenus (telles que la cueillette de fruits, noix et plantes médicinales) ne nuisent pas aux valeurs de la forêt. Si une surface est classée dans le DFP de protection, l'OIBT considère que celle-ci est sous gestion forestière durable, à condition qu'elle soit dotée de limites fixes et d'un plan d'aménagement, et qu'elle ne fasse pas l'objet d'une menace manifeste de la part d'agents destructeurs.

Dans le cadre de son évaluation de la pérennisation, l'OIBT suit la progression de la surface de forêt qui est officiellement certifiée dans le cadre d'un examen et d'un processus de suivi indépendants, tel que le dispositif de certification opéré par le *Forest Stewardship Council* (FSC). D'une manière générale, la superficie de forêt tropicale certifiée a connu une augmentation appréciable – passant de 10,5 millions d'hectares en 2005 à 17 millions d'hectares en 2010.

Le rapport de l'OIBT met en évidence que la certification enregistre des progrès particulièrement remarquables en Afrique, y compris dans le Bassin du Congo, une région riche en forêts. Sur le continent africain, la superficie de forêts certifiées est passée de 1,48 million d'hectares en 2005 à 4,63 millions en 2010, la majeure partie de cette progression étant imputable au Congo (de zéro à 1,91 million d'hectares), au Cameroun (de zéro à 705 000 hectares) et au Gabon (de 1,48 million à 1,87 million d'hectares). En Afrique centrale et occidentale, de 4,3 millions d'hectares, la surface du DFP de production que l'on considère être sous gestion durable est passée à 6,56 millions d'hectares.

L'Amérique latine et les Caraïbes, des régions qui abritent la plus vaste surface de forêt tropicale dans le monde, affichent également des progrès marqués. Selon le rapport, la surface de forêt certifiée y a augmenté, passant de 4,15 millions à 6,02 millions d'hectares tandis que, dans l'ensemble, la surface du DFP de production sous gestion durable y a progressé de 6,47 millions à 9,51 millions d'hectares. Une régression de la surface de forêt certifiée a toutefois été enregistrée en Bolivie (d'environ 500 000 hectares) et au Mexique (d'environ 150 000 hectares), dû au moins en partie au coût élevé de la certification, notamment pour les activités gérées par les communautés, comparé aux bénéfices du marché.

Dans la région Asie-Pacifique, la surface de forêt certifiée a également connu une progression, pour passer de 4,91 millions à 6,34 millions d'hectares. La surface totale de forêt que l'on considère être sous gestion durable est toutefois restée stationnaire, avec environ 14,5 millions d'hectares. La diminution de la surface sous gestion durable en Papouasie-Nouvelle-Guinée neutralise la progression notable enregistrée en Malaisie.

Les droits fonciers : le talon d'Achille de la pérennisation

« Pour pouvoir ralentir la disparition ou la dégradation des forêts tropicales, il faudra dénouer le nœud des revendications liées aux tenures dans nombre d'espaces boisés, lesquelles entravent les efforts menés pour mettre en œuvre la foresterie durable », indique M. Ze Meka. « La gestion durable des forêts a peu de chance de réussir si la forêt ne jouit pas d'un régime de tenure fixé de manière transparente sur la base de négociations entre les requérants. »

Selon le rapport, c'est l'Amérique latine qui a enregistré les plus grandes avancées s'agissant de trouver une solution à la question épineuse de la tenure forestière, en traitant les revendications légales avancées par les communautés locales et autres parties prenantes. Le Brésil a ainsi attribué aux communautés autochtones 106 millions d'hectares dans le Bassin amazonien et plus de 50 pour cent des forêts en Équateur appartiennent à des autochtones ou des communautés. Des espaces importants sont également sous contrôle local au Mexique, en Colombie et au Guatemala.

L'Afrique apparaît comme la région la plus problématique. Selon le rapport, en Afrique de l'Ouest et centrale, le « décalage entre le régime de droit et le régime coutumier » entrave les efforts menés pour améliorer la gestion des forêts. Par exemple, au Ghana, si les forêts « appartiennent » à des chefs tribaux, elles sont également détenues « en fiducie » par l'État. Malgré cela, des réformes voient le jour dans des pays comme le Cameroun et le Libéria où « certains éléments montrent que les gouvernements ont pris conscience du problème et agissent pour y apporter une solution ». En Asie, le rapport pointe au Cambodge et dans l'État malaisien du Sarawak des conflits liés au régime de propriété foncière qui ne sont pas encore résolus. Plusieurs pays font cependant des efforts louables pour traiter aussi le dossier de la tenure forestière dans cette région.

Quoi qu'il en soit, le contrôle local ne saurait être à lui seul suffire pour améliorer la pérennisation. Les auteurs du rapport pensent que si, à longue échéance, un contrôle accru au niveau local peut tout à fait améliorer la gestion des forêts, ils ont aussi découvert que, sur le court terme, il n'a fait que générer des complications. Le rapport relève que nombre de communautés locales n'ont pas les ressources leur permettant de mettre en œuvre des programmes de gestion durable, notamment les programmes de certification, qui peuvent impliquer des « coûts relativement élevés pour des avantages incertains. »

###

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation ainsi que la gestion, l'exploitation et le commerce durables des ressources des forêts tropicales. Ses 60 membres représentent environ 85% des forêts tropicales du monde et plus de 90% du commerce mondial des bois tropicaux. L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion forestière durable et la conservation des forêts, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces orientations aux conditions locales et à les mettre en œuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle finance une gamme de projets et d'autres actions qui visent à développer des entreprises d'échelle villageoise ou industrielle. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, la plupart émanant de pays membres consommateurs. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus de mille projets, avant-projets et activités dont la valeur dépasse 350 millions de dollars E.-U. Les principaux bailleurs de fonds sont les gouvernements du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, ainsi que l'Union européenne. <http://www.itto.int/>

Le rapport *Status of Tropical Forest Management 2011* a pu être préparé grâce au généreux soutien apporté par les gouvernements suisse et japonais, ainsi qu'à la contribution du Fonds pour le partenariat de Bali.